



# Subventionnement des équipements sportifs

## Plan Equipements 2026 – ANS

### Mise en œuvre & recommandations fédérales

<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> Présidence	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires
	<input type="checkbox"/> Administration et Finances	<input type="checkbox"/> Compétitions
	<input type="checkbox"/> Haut Niveau	<input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles
	<input type="checkbox"/> Formation & Emploi	<input type="checkbox"/> Développement
	<input type="checkbox"/> Marque	
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs
	<input type="checkbox"/> Ligues	<input type="checkbox"/> CTS
	<input type="checkbox"/> Ligues et Comités	
<b>Nombre de pièces jointes :</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Information		
<input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

**N-Réf. :** Note du 27 mars 2026 relative au nouveau plan de subventionnement des équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport et à sa mise en œuvre.

**Synthèse :** L'ANS relance le Plan Équipements 2026 pour soutenir la création et la rénovation d'équipements sportifs, avec une priorité donnée aux territoires carencés, zones montagneuses, outre-mer et établissements scolaires. Les terrains 3x3 sont finançables jusqu'à 50 %, avec une exigence forte de conventionnement avec les clubs. Les priorités portent sur la rénovation énergétique, la sobriété, l'innovation et l'héritage JOP 2030. La FFBB peut accompagner les projets via un soutien institutionnel, technique et administratif.

**Mots clés :** Plan Équipements 2026, ANS, financement, équipements sportifs, proximité, terrains 3x3, salles, rénovation énergétique, innovation, territoires prioritaires.

#### Contexte national

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a officiellement relancé le dispositif « 5000 Équipements » sous la forme du **Plan Équipements 2026**, une version plus ciblée et renforcée du programme déployé entre 2022 et 2025.

Ce plan vise à soutenir, sur l'ensemble du territoire, la création, la rénovation et la modernisation d'équipements sportifs, en concentrant son action sur plusieurs priorités nationales :

- La rénovation énergétique des équipements structurants et leur adaptation aux effets du changement climatique dans les territoires carencés (QPV / ZRR / FRR) et de montagne.
- L'aménagement des zones de montagne, en lien avec l'héritage des JOP 2030.
- L'amélioration du taux d'équipements sportifs dans les territoires ultramarins
- Le développement de la pratique parasportive.
- Le renforcement du lien entre équipements, associations sportives et établissements scolaires, notamment au travers de conventions d'animation.

Le montant global mobilisé pour le Plan Équipements 2026 (hors enveloppe spécifique piscines) s'élève à **29,175 M€**.

Pour l'ensemble de ces dispositifs, le soutien aux projets de rénovation ou de création d'équipements présentant un caractère innovant sera privilégié et pourra bénéficier d'un taux de soutien majoré, dans la limite du taux maximal autorisé par le dispositif. Les projets portés en association avec des établissements scolaires sont valorisés. La rédaction d'une **convention d'animation et d'utilisation avec un club affilié est obligatoire**.

## Les dispositifs financés en 2026

L'ANS décline quatre enveloppes, dont trois au niveau national, et une au niveau régional.

### Équipements structurants hors piscines en territoires carencés (QPV/ZRR/FRR/UM ou carence locale justifiée) :

- Rénovation énergétique et modernisation de salles.
- Amélioration éclairage LED / ventilation / isolation.

**Montant de l'enveloppe : 8,8 M€.**

*Uniquement pour des projets de rénovation énergétique assurant  $\geq 40\%$  d'économie.*

Taux de subvention max. : 20%.

### Développement de la pratique parasportive :

- Accessibilité PMR des salles.
- Matériel lourd handisport ; véhicules adaptés PMR.

**Montant de l'enveloppe : 2,5 M€.**

Taux de subvention max. : 20%.

### Héritage JOP Alpes 2030 (création/rénovation) :

- Equipements structurants et autres installations d'hiver présentant un enjeu de performance fédérale.
- Equipements extérieurs de proximité innovants.

**Montant de l'enveloppe : 10 M€**

Taux de subvention max. : 50%.

*Liste des communes situées en zone de montagne : **Observatoire des territoires - ANCT.***

### Soutien au développement territorial ultramarin :

- Rattrapage structurel, adaptation climatique et montée en niveau des équipements de tous types.
- Matériel destiné à la pratique fédérale.

**Montant de l'enveloppe : 7,875 M€.**

Taux de subvention max. dérogatoire : 20%

## Conditions clés à respecter

### Éligibilité générale

- Aucun commencement d'exécution avant dépôt sur InfraSport.
- Dossier complet avec avant-projet détaillé (APD) en cas d'impact structurel sur le bâti.
- Justification de carence d'équipement si territoire carencé.
- Priorité aux projets innovants (LED, matériaux techniques bas carbone, mutualisation et modularité, nouveaux modes de gestion partagée, sobriété foncière, etc.).

### Obligations

- Déclaration de l'équipement dans [Data-ES](#).
- Convention d'animation signée avec un club affilié.

### Échéances

- Dépôt national (structurants / parasport / JOP) : 30 juin 2026 ou 30 septembre selon les dispositifs.
- Dépôt territorial (outre-mer) : selon calendrier DRAJES territorial.

## Pièces obligatoires du dossier de subvention

Pièces à fournir par le porteur de projet	Cas des associations sportives
Courrier de demande subvention + Décision autorisant projet Note d'opportunité (diagnostic, utilité du projet) Dossier technique et financier (APD, plan de financement, devis) Attestations & propriété (non-commencement, authenticité des pièces, titre de propriété/occupation)	La preuve de sa création, ses bilans, ses statuts, une attestation fiscale et sociale, la liste de ses dirigeants, et le Contrat d'engagement républicain. Il est aussi recommandé de fournir un RIB.

## Recommandations opérationnelles pour le réseau FFBB

### Pour les Ligues & Comités

- Cibler en priorité → [Zones de montagne](#), QPV, FRR/ZRR, établissements scolaires.
- Identifier rapidement les projets déjà dans les tuyaux.
- Relancer les collectivités ayant des terrains vieillissants.
- Organiser des réunions locales avec clubs & collectivités.

### Pour les Clubs

- Être force de proposition auprès des communes.
- Se positionner comme [utilisateur-animateur](#) (clé d'éligibilité ANS).
- Valoriser les pratiques fédérales : OBE ; mini-basket ; basket-santé ; engagements RSO ([label citoyen](#))
- Fournir des données : nb. de licenciés, saturation des créneaux, besoins jeunes & féminines.

## Accompagnement FFBB

La FFBB, via le Service Territoires et la Mission Développement des lieux de pratique ([infra@ffbb.com](mailto:infra@ffbb.com)), assure un accompagnement complet des porteurs de projets dans le cadre du Plan Équipements 2026 :

### ✓ Accompagnement technique et réglementaire

- Analyse des projets (zone carencée / usage / besoins basket).
- Préconisations techniques et sportives.
- Vérification des obligations réglementaires pour l'accueil des compétitions.
- Appui au montage du dossier.

### ✓ Appui institutionnel

- Courriers de soutien au projet.
- Relais vers l'ANS et les DRAJES / SDJES.
- Relais des partenaires techniques (sol, couverture, affichage, chronométrage, buts, peintures, tribunes).

### ✓ Outils à disposition

- Cahier des [préconisations fédérales techniques](#) (en cours de mise à jour).
- Fiche "[Créer un playground](#)" (en cours de mise à jour).
- Guide "[Terres de Basket](#)".

Les référents des Commissions Départementales et Territoriales Équipements peuvent également être mobilisés pour accompagner localement les porteurs de projets, notamment sur le plan technique.

## Relais DRAJES & autres dispositifs de subventionnement

Pour connaître vos référents DRAJES territoriaux et vous accompagner dans le projet :

- [Contactez votre DRAJES](#)

Pour la rénovation et la création d'équipement sportif, la FFBB a listé d'autres dispositifs de subventionnement mobilisables :

Dispositif	Type	Bénéficiaires	Critères clés	Remarques
<b>DSIL – Dotation de soutien à l'investissement local</b>	Subvention	Communes	Projets structurants d'intérêt local.	Calendrier préfectoral annuel
<b>Fonds européens (FEDER / FEADER / FSE+)</b>	Cofinancement	Collectivités / porteurs	Transition énergétique, inclusion, développement territorial	Dépend des programmes 2021-2027
<b>Aides régionales / départementales</b>	Subventions locales	Collectivités	Création/rénovation d'équipements, accès libre	Variable selon appels à projets

**Contact :** Théo Federmann

**E-mail :** [infra@ffbb.com](mailto:infra@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Théo Federmann Chargé de mission développement des lieux des pratiques	Margaux Aubailly Responsable du Service Territoires Matthieu Souchois DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2026-04-17 NOTE LR CD CLUBS 4-CT-CFE-Plan Equipements 2026 – Recommandations	